

LE SITE BOURSEDES NFT.COM

Category: [Placements atypiques](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce site est le deuxième que nous découvrons qui propose d'investir dans les NFT (Jetons non fongibles). Ce placement est à très haut risque contrairement aux affirmations du site. Nos recherches ont permis d'établir que la charte graphique est identique à celle d'un autre site dénommé active-patrimony.com. Vous trouverez ci après le résultat de nos recherches

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/le-site-active-patrimony-com-le-supermarche-de-larnaque/>



Le site france info publie une enquête sur les NFT :

https://www.francetvinfo.fr/economie/enquete-les-nft-un-nouveau-terrain-de-jeu-pour-les-escrocs_5337547.html

Le site internet

Il a été créé le 22/02/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/boursedesnft.com>

Nos recherches

La page accueil

Nous la publions ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/La-page-accueil-du-site-boursedesnft.pdf>

Il est à noter qu'il n'est pas mentionné de n° de téléphone. Toutefois nous avons pu identifier plusieurs numéros :

Le numéro 07 84 90 52 60

Le numéro 09 74 38 03 49

Il est à noter des performances remarquables pour un site qui a 11 jours d'existence :

- 7200 Clients actifs
- 250 Gestionnaires de compte
- 940M€ Actifs en gestion
- 67% Clients particuliers

Les faux noms

Il est utilisé :

- M. Gérard BONNET

La collecte des datas

Pour tromper les consommateurs, il faut déjà que ceux-ci laissent leurs coordonnées pour avoir plus d'informations. Le lien ci-dessous contient :

- Le mail reçu
- La page unique présentant le produit par le site conseil-investissement.net

[La-collecte-des-datas-du-site-boursedesnft.pdf](#)

Il a été créé le 29/08/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/conseil-investissement.net>

Les produits

Nous publions un mail expliquant le placement :

[Le-mail-du-site-boursedesnft.pdf](#)

Nous publions les pages proposant les produits du site :"

[La-page-gestion-discretionnaire-du-site-boursedesnft.pdf](#)

[La-page-livret-du-site-boursedesnft.pdf](#)

[La-page-negoce-du-site-boursedesnft.pdf](#)

Les documents de présentation sont très jolis. Nous les publions ci-dessous :

[La-presentation-du-site-boursedesnft.pdf](#)

[Les-services-proposes-par-le-site-boursedesnft.pdf](#)

Nous avons extrait la liste des produits :

- *"L'art : OEuvres d'arts numériques, ou numérisation NFT d'oeuvres physiques*
- *Le jeu en ligne : Actifs dans les jeux Blockchain, personnages, avatars, ou portions du jeu*
- *Les objets de collection : Tweets, posts, SMS, photos uniques, cartes à collectionner.*
- *L'immobilier numérique : Le marché des terrains virtuels dans le metaverse est l'une des plus fortes progressions de l'environnement NFT*
- *Le marketing numérique : Les grandes entreprises voient dans le NFT et les métaverse une formidable vitrine, et y consacrent des budgets grandissants."*

Les informations juridiques

Il est cité une société luxembourgeoise mais les mentions légales ne donnent aucunes informations. Nous publions cette page ci-dessous :

[La-page-mentions-legales-du-site-boursedesnft.pdf](#)

Nous publions la page à propos. Elle est identique à celle du site active-patrimony.com qui a fonctionné en 2020.

[La-page-a-propos-du-site-boursedesnft.pdf](#)

[La page à propos du site active-patrimony](#)

Bien évidemment, il n'est mentionné aucun numéro d'agrément permettant de proposer ces produits aux épargnants.

Divers

C'est le deuxième site que nous identifions. Nous publions nos recherches sur le site monese-paxful.com :

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/les-sites-monese-paxful-com-monese-capital-paxful-crypto-com-online24sur24-com/>

Il est à noter qu'il existe des pages en anglais mais qu'elles ne sont pas finies. Nous en publions plusieurs ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/La-page-non-classee-anglaise-du-site-bourse-desnft.pdf>

<https://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/La-page-proper-business-anglaise-du-site-boursesdesnft.pdf>

Conclusion :

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<https://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

